

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-SEPT OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOU, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Christine STEIN, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absente : Céline VÉRON.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 1^{er} au 30 septembre 2023.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} et le 30 septembre 2023.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	190	12 680,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	105,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	3	135,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	5	200,00 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	5	58,60 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	12	3 277,76 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	67,00 €

Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20231017-DEL-2023-105-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

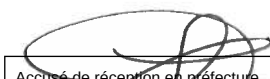
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	150	4 408,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	40,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	0,00 €
	Aide à la visite médicale	3	480,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	25	6 144,75 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	2	244,83 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	-	0,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	0,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	0,00 €
	Permis Citoyen	5	4 976,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	75	1 575,00 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	1	180,00 €
Total		478	34 771,94 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2023 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2022		2023	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	388	36 136 €	514	42 974,81 €
Février	373	33 749 €	410	33 777,08 €
Mars	468	39 244 €	581	42 517,82 €
Avril	332	31 916 €	477	37 091,60 €
Mai	420	35 372 €	456	34 183,37 €
Juin	474	42 425 €	527	41 455,52 €
Juillet	489	44 085 €	467	37 587,64 €
Août	399	29 169 €	462	29 541,40 €
Septembre	489	47 047 €	478	34 771,94 €
Octobre	417	35 208 €	-	-
Novembre	451	36 689 €	-	-
Décembre	437	41 653 €	-	-
TOTAL	5 137	452 695 €	4 372	333 901,18 €

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901188-20231017-DEL-2023-105-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023